

RAPPORT D'ACTIVITE ANI 2018

A.1 Maillage des acteurs de la filière agricole

Le **Ministère de l'agriculture** nous soutient depuis maintenant deux ans, de façon ponctuelle (cf. courrier officiel en date du 25 juin 2018). Ce ministère a soutenu les deux dernières éditions de la foire agricole organisée par notre association. L'objectif est d'en faire un partenariat pérenne et fiable.

Le **Ministère des relations extérieures**, dans le cadre de son programme de la francophonie, a formulé son intérêt quant à notre activité après avoir été invité à la 3^{ème} édition de la foire du bon bâton de manioc et ses dérivés en Août 2018. Ce ministère a décidé de soutenir l'association dans l'organisation de la 4^{ème} édition de la foire en 2019 (soutien technique et/ou financier de la part du gouvernement). Ce ministère pourrait nous aider à obtenir le soutien de plusieurs structures comme par exemple l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

La division qualité du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, travaille à nos côtés concernant les données de la fiche technique produite par l'IRAD. En effet, le Cameroun fait partie d'une commission internationale dont l'objectif est de réglementer le commerce (import/export) du manioc et plus précisément du bâton de manioc. La création de cette norme dans le Codex Alimentarius est en cours de réflexion entre certains pays. Les données contenues dans la fiche – et plus spécifiquement concernant les pourcentages de cyanure - doivent être conformes aux données qui seront arrêtées dans la loi.

Le Programme Manioc (Projet d'Appui au Développement des Racines et Tubercules du Ministère de l'Agriculture) soutient le projet depuis deux ans en fournissant des boutures de manioc (variété améliorée : variété 961414) aux groupes du réseau. Ce programme cesse d'être gratuit à partir de 2019.

La PROPAC (Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale) travaille sur les mêmes problématiques que notre association. L'objectif est d'échanger sur nos expériences et les projets, les difficultés rencontrées, les pistes d'amélioration afin d'enrichir notre projet.

A.2 Renforcement des capacités du réseau : formations des membres

- **Formations généralistes : AFOP**

L'AFOP, organisme d'Etat, est un programme d'appui en charge de développer les territoires ruraux par la formation et l'insertion professionnelle au Cameroun. C'est un des partenaires avec lequel nous sommes en train de planifier des modules de formations à destination de nos membres. Nous avons conclu une convention avec l'AFOP en date du 22 Juin 2016 qui s'engageait à soutenir le réseau en organisant des formations à destination des membres. En 2016, un premier diagnostic avait été réalisé, resté sans suite. ANI International a repris les négociations en 2018, ce qui a débouché sur une **proposition de plan de formations** avec l'AFOP au regard des besoins actuels liés au projet. Ce plan est composé de 2 modules :

- Le 1er module porte sur « **Organisation et fonctionnement d'un groupement** » à destination de l'ensemble du réseau. Il a pour objectif de transmettre les fondamentaux pour un bon fonctionnement au sein d'une entité, pour une bonne cohésion du réseau, et une bonne communication (circulation de l'information etc..).
- Le second module porte sur la " **Gouvernance au sein d'une Unité de transformation** " à destination des membres des 5 comités de gestion. Ce module est beaucoup plus spécialisé : il a pour but de former les gestionnaires des unités de transformation (UT). Il porte sur la gestion administrative, comptable, et financière d'une UT (gestion de la caisse, des stocks, etc...), et sur la gestion du personnel et du matériel.

Ce plan de formations devait être mis en œuvre avant la foire 2018, c'est-à-dire avant le 1^{er} et 2 Août. Cependant, malgré le suivi de ce dossier par notre association et les nombreux emails de relance, le coordinateur national n'a pas validé à temps ces formations. A ce jour, l'AFOP n'a pas encore validé ces formations.

- **Formations techniques:**

⇒ **Entreprise de fabrication du matériel**

La formation sur le matériel agricole (dont le PIDMA a financé la fabrication) a été organisée le 10 juillet 2018. Elle a été dispensée par le fabricant lui-même aux 15 membres des comités de gestion, tous présents. La formation portait sur deux machines : l'utilisation du séchoir à essence et du moulin à essence. Sur la base de cette formation, ANI International a rédigé des fiches techniques qui seront intégrées dans le guide de transformation prévu pour la fin d'année.



Formation du 10 juillet 2018 à Obala avec le fabricant, Monsieur Nké



Formation du 10 juillet 2018, explication du séchoir

⇒ IRAD

Concernant les formations sur les techniques de transformation, l'AFOP a considéré qu'il n'était pas compétent pour former les femmes sur un sujet aussi technique. Par conséquent, nous avons fait appel à notre partenaire l'IRAD.

La formation a duré 3 jours du 10 au 12 octobre 2018 au carrefour MEEC à Yaoundé (cf. Compte-rendu Formation IRAD). Deux formateurs ont assuré la formation (Madame Eyenga et son assistante) pour une vingtaine de membres du réseau présents.

Une formation théorique et une formation pratique ont été dispensées par la formatrice et son assistante. La technique de transformation en bâton de manioc selon la fiche technique a été réalisée du début (matière première) jusqu'à la fin (bâton de manioc).

A.3 Création des unités de transformation de manioc

- **Implantation de 5 unités**
 - Saa (point focal Saa)



Inauguration de l'unité de transformation à Saa par le Préfet de la Lékié le 1^{er} Août 2018 (au milieu) entouré de la vice-présidente du réseau et du maire de Saa (à gauche) et du promoteur ANI (à droite)

- Evodoula (point focal Evodoula)
- Batchenga (point focal Batchenga/Obala)
- Monatele (point focal Monatele/Elig Mfomo)
- Okola (point focal Okola/Lobo)

Sous unités créées

- **Matériel de transformation**

En 2017, le réseau REPTRAMAL, accompagné par ANI, a obtenu auprès du « Programme d'investissement pour le développement des marchés agricole » du Ministère de l'agriculture (PIDMA) un financement d'une valeur de 50 000 euros pour fabriquer des machines agricoles de transformation. Il a été convenu que ce matériel serait réparti au **sein des micro-unités de transformation de manioc réparties dans les 5 zones du projet**. Ce matériel comprend : 20 moulins, 5 séchoirs, 20 fûts de trempage, 10 râpeuses, 20 marmites, 10 presseurs, 20 porte-touts et 5 groupes électrogènes.

Ce matériel a été fabriqué par une entreprise locale basée à Obala et une autre basée à Yaoundé. Il a été présenté lors de la 3^{ème} édition de la foire du bon bâton de manioc et ses

dérivés le 1^{er} et 2 Août aux autorités et aux partenaires du projet.

La charte d'utilisation du matériel agricole a été discutée à l'assemblée générale du 14 mars 2018 par les membres et validée ultérieurement. Cette charte énumère en plusieurs points les droits et devoirs de chacun dans le cadre de l'utilisation du matériel mis à disposition.

Une fiche de répartition du matériel a été signée par les 5 comités de gestion afin de répartir le matériel.



En septembre 2018, le fabricant est descendu dans les 5 zones avec CNI et ANI afin d'installer le matériel et si nécessaire de procéder à quelques réglages. Cela a été l'occasion de rappeler les gestes pour la bonne utilisation et le bon entretien des machines par le fabricant aux gestionnaires techniques. Il a été observé que la majorité des moulins étaient fonctionnels mais que certaines pièces (boulons et vis) manquaient systématiquement (Cf. Comptes-rendus des 5 descentes).

A.4 Accompagnement à la transformation : fiche technique

- **Redaction**

En mai 2018, la rédaction de la fiche technique par l'IRAD a été terminée. (cf. fiche technique).

- **Version vulgarisée**

En Juillet 2018, ANI International a procédé à la vulgarisation de cette fiche avec l'ingénieur agronome qui travaille sur le terrain (cf. fiche technique vulgarisée).

- **Dissémination**

La diffusion de cette fiche a débuté lors de la 3^{ème} édition de la foire en Août 2018. Une réunion a été organisée à l'initiative de Charlotte Enyege, responsable du point focal Batchenga/Obala, à Batchenga, le 28 mai 2018, et animée par elle. Environ une quarantaine de femmes était présente. Cette réunion portait sur les bonnes techniques de transformation basées sur la fiche technique. Un court métrage a été réalisé et diffusé lors de la foire du bon bâton de manioc et ses dérivés le 2 Août 2018.

La dissémination officielle s'est faite lors de la formation dispensée par l'IRAD en Octobre 2018 lors de laquelle les informations et ce savoir ont été communiqués au réseau.

- **MINDIT : Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique**

Nous travaillons également avec le MINMDIT, et plus précisément avec le directeur de la division Qualité, Monsieur Yves Ongolo Laret, concernant les données nutritionnelles et les seuils à respecter. En effet, le ministère fait partie de la commission du Codex Alimentarius (commission internationale) qui travaille sur la création d'une norme sur le bâton de manioc, inexistante à ce jour, afin de réglementer le commerce international de ce produit. Les négociations sont toujours en cours entre les pays. L'objectif est de pouvoir réglementer au niveau international l'exportation et l'importation du bâton de manioc.

Si nous souhaitons exporter nos bâtons, la fiche technique produite par l'IRAD doit être conforme aux données qui seront arrêtées par les pays de la commission. Or, actuellement il se trouve que le seuil de cyanure de la fiche est trop élevé par rapport aux premières propositions faites lors des réunions du Codex (pour le cyanure : 3,42 mg pour 100g dans notre fiche technique contre 2mg pour 1kg proposée par la commission).

A. 5 Appui à l'organisation des activités de commercialisation et de décloisonnement

- **Foire du bon bâton de manioc**

ANI International organisait la 3^{ème} édition de la foire du bon bâton de manioc et ses dérivés en Août 2018. Cette édition s'est déroulée sur deux jours à Saa. L'événement était sur les notions d'expositions, de stands, de ventes et de promotion (cf. rapport d'activité foire 2018)

Pour cette année 2018, **36 groupes** étaient présents :

- 6 groupes de Sa'a
- 6 groupes d'Evodoula
- 7 groupes de Batchenga
- 6 groupes d'Elig-Mfomo
- 4 groupes d'Okola
- 6 groupes de Monatélé
- 1 groupe d'Ebebda

- 0 groupe de Lobo
- 0 groupes d'Obala
- Partenaires (cf. convention de partenariats)
 - Les Brasseries du Cameroun,
 - Nexttel (opérateur téléphonique),
 - Jaco SA (société de quincaillerie en agriculture),
 - Hair force Fashion (salon de cosmétique),
 - Les autorités locales (Maire et sous préfet de Saa et Préfet de la Lékié)
 - et les institutionnels (**Ministères de l'agriculture** et Ministère de la promotion de la femme, Ministère des Relations Extérieures)
- Location de stands
 - Upowa : entreprise d'énergie solaire
 - ADSDF : Association Diaspora, Solidarité, Développement France
 - PMEAA : Programme d'appui aux Petites et Moyennes entreprises agricoles et agroalimentaire
- Activités
 - Défilé Miss Manioc
 - Concours du plus long bâton de manioc
 - Animations des partenaires
 - Inauguration de l'UT
 - Prestation d'artistes (chanteur, danseur)
 - Présentation du matériel agricole avec notre partenaire, le PIDMA

Evaluation générale de la foire du bon bâton de manioc et ses dérivés 2018 :

Points forts	Points faibles
Bonne animation (artistes, partenaires)	Manque de visiteurs
Amélioration et maîtrise de l'organisation et de la logistique	Manque de communication à Saa
Plus grande confiance des partenaires et des autorités locales (renouvellement des partenariats en 2019)	Faibles ventes des produits du réseau
Renforcement du concept : création de logo et l'impression de tee-shirts	Visibilité trop importante des partenaires par rapport au réseau et à ses activités
Très bonne couverture médiatique à Yaoundé (cf. Revue de presse)	Manque d'implication des membres du réseau
Bon déroulement des activités	Manque de financements



Foire 2018, les stands et les visiteurs



Le préfet de la Lékié en compagnie du promoteur ANI visitant les stands

- **Conférence de presse et table ronde**

ANI International organise une table ronde suivie d'une conférence de presse depuis deux ans. Ces deux événements permettent de réunir les acteurs centraux du développement ainsi que nos partenaires.

Le 27 juillet 2018, la table ronde s'est déroulée et avait pour thème : « **Articulation des acteurs pour l'autonomisation des femmes rurales** ». (cf. document de présentation de la table ronde et Dossier de presse)



Table ronde du 27 juillet 2018 au CVUC, Yaoundé

3 Sous-thèmes de la table ronde 2018:

- Accès à la formation professionnelle et renforcement de capacités des femmes rurales et des organisations paysannes
- Accès aux financements et aux biens pour les femmes rurales et les organisations paysannes
- Accès à l'emploi rémunérateur et digne : développement d'activités génératrices de revenus en zone rurale

Les intervenants :

- PIDMA (Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles) représenté par Madame Mauriane TIOMELA, Ingénieur en Industrie Agroalimentaire,
- IRAD (Institut de Recherche Agricole pour le Développement) représenté par Madame Eliane EYENGA, chercheuse au laboratoire de Technologie Agroalimentaire,
- PROPAC (Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale), représentée par Madame Marie-Joseph MEDZEME, Directrice des Programmes et de la Coopération,
- Le REPTRAMAL (Réseau des Producteurs et Transformateurs de Manioc de la Lékié), représenté par Madame Mama Nga Florence,
- MINPROFF (Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille),
- MINREX (Ministère des Relations Extérieures),
- MINADER (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural), représenté par Madame Ewodo.

A.6 Capitalisation des connaissances : guide de transformation du manioc

L'association a rédigé un guide complet sur la transformation, sous formes de fiches techniques explicatives, afin d'accompagner les membres au sein des unités de transformation. Il contient 4 chapitres :

- Chapitre 1 sur les processus de production (respect des normes pour les intrants, assolement, matériel à utiliser, période de récolte et de semis, gestion de la consommation d'eau etc.)
- Chapitre 2 sur les pratiques de transformation (étapes de production détaillées etc.)
- Chapitre 3 sur les normes d'hygiène, sécurité et environnement à respecter au sein des UT (port d'uniforme de travail, hygiène du matériel, hygiène du milieu de travail, etc)
- Et enfin chapitre 4 sur les bonnes pratiques d'utilisation, d'entretien et de maintenance du matériel agricole.

ANNEXES

Rapport Foire 2018

Fiche technique IRAD

Fiche technique vulgarisée

Guide de transformation du manioc

Dossier de presse